

## V.1. Suivi des recommandations des années antérieures



## V. VÉRIFICATION D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

### V.1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Le pourcentage de recommandations du Vérificateur général qui a fait l'objet de mesures correctives concrètes est un indicateur essentiel pour s'assurer que les services et les arrondissements appliquent promptement nos recommandations.

La politique du Bureau du vérificateur général est d'amorcer le suivi des recommandations dans l'année suivant leur parution dans le rapport annuel. Le cycle du suivi des recommandations d'une année donnée s'échelonne généralement sur un horizon n'excédant pas trois ans, sauf dans des circonstances très particulières où certaines recommandations font l'objet d'un suivi pour une année additionnelle.

Le résultat des suivis effectués en ce qui a trait aux recommandations formulées de 2005 à 2008 (publiées dans les rapports annuels de 2006 à 2009) est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 1 – Résultat du suivi des recommandations**

<b>Statut des recommandations</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Total</b>
Faites	181	216	103	38	538
En cours	1	16	68	31	116
Reportées	–	–	4	1	5
Annulées	6		1	1	8
Non faites	9	10	3	–	22
Périmées	3	2	–	–	5
Autres	–	–	3	–	3
<b>Total des recommandations formulées</b>	<b>200</b>	<b>244</b>	<b>182</b>	<b>71</b>	<b>697</b>

En ce qui concerne plus particulièrement les recommandations formulées en 2008, celles dont le statut est considéré comme « faites » ou « en cours » représentent une proportion de 97 % par rapport à un objectif annuel fixé à 80 % par l'administration municipale.

Pour l'ensemble des recommandations formulées depuis 2005, le suivi réalisé en mars 2010 démontre que 538 sont faites, dont 99 au cours des 12 derniers mois. Ainsi, sur une base cumulative (depuis quatre

ans), ce sont près de 77 % des recommandations qui sont faites, alors que 17 % sont en cours. Somme toute, il s'agit là d'excellents résultats.

#### **Commentaires du vérificateur général**

**Malgré les résultats atteints, nous tenons toutefois à souligner que deux situations préoccupantes n'ont pu être résolues à notre satisfaction.**

##### Dossier « Gestion de l'entretien des immeubles »

En novembre 2005, nous avons produit un rapport de vérification sur la gestion de l'entretien des immeubles. Ce rapport constatait, entre autres, l'absence d'une stratégie d'investissement visant à stabiliser et à résorber le déficit d'entretien annuel des immeubles composant le parc immobilier de la Ville. À cette époque, une évaluation sommaire et conservatrice établissait le déficit d'entretien annuel à 14 M\$ et le déficit accumulé, à 301 M\$.

Nos suivis effectués en mars 2010 indiquent à ce sujet qu'une évaluation détaillée de l'état de chacun des immeubles a été réalisée par une firme spécialisée et qu'un plan stratégique de gestion intégrée des immeubles municipaux de la Ville de Montréal a été présenté par le SMVTP le 3 juin 2009 au comité exécutif. Ce plan faisait état qu'en 2008, le budget nécessaire à l'entretien annuel des immeubles devrait être de 82 M\$ et que la dépense réelle s'élevait à 40 M\$. Ainsi, le déficit d'entretien annuel atteignait 42 M\$ et le déficit accumulé, 1 G\$, ce qui représente un indice de vétusté de 24 % (déficit d'entretien accumulé/valeur de remplacement).

Le plan proposait une augmentation cumulative du budget annuel d'entretien d'environ 8 M\$ par année au cours des cinq prochaines années pour atteindre les 42 M\$ visés. Toutefois, le gestionnaire responsable de la Division stratégies immobilières à la Ville nous informait qu'aucun fonds supplémentaire nécessaire à la stabilisation et à la résorption du déficit annuel d'entretien n'a été mis à leur disposition. Si aucune somme additionnelle n'est allouée pour l'entretien des immeubles au cours des prochaines années, il est à prévoir que l'indice de vétusté franchira le cap de 30 %, pour ainsi accroître de façon significative le risque que des ruptures de services surviennent dans les activités de la Ville. En date de notre suivi, aucune décision n'a encore été prise par le comité exécutif ou le conseil municipal pour la mise en application de ce plan de redressement.

Dossier « Activités de prévention des incendies »

En ce qui concerne le rapport de vérification *Activités de prévention des incendies*, produit en février 2008, la Direction générale et le Service de sécurité incendie de Montréal nous avait soumis, en avril 2008, un échéancier prévoyant la mise en œuvre des 20 recommandations entre le 31 décembre 2008 et le 31 mars 2010. Or, lors de notre suivi réalisé en mars 2010, nous avons constaté que 19 recommandations comportaient toujours un statut « en cours ». La situation est d'autant plus préoccupante que le Service de sécurité incendie de Montréal a repoussé l'échéancier de plus de la moitié de ces recommandations jusqu'en 2013.

Nous sommes donc d'avis que ces nouveaux échéanciers ne respectent pas le plan d'action qui nous avait initialement été soumis en 2008. Par ailleurs, conformément à notre processus de suivi, nous devons considérer ces recommandations comme « non faites » à compter de 2011.